

Bilan annuel de la surveillance et de la lutte contre les moustiques vecteurs de maladies humaines

Nouvelle-Aquitaine - Lot 3

Haute-Vienne

2025





Bilan annuel de la surveillance et de la lutte contre les moustiques vecteurs de maladies humaines

Nouvelle-Aquitaine – Lot 3
Haute-Vienne

2025

Sommaire

1. Synthèse du département.....	5
2. Bilan de la surveillance.....	6
2.1 Surveillance par piégeage.....	7
2.1.1 Réseau de surveillance.....	7
2.1.2 Résultats.....	7
2.1.3 Focus sur les points d'entrée et les sites sensibles.....	10
2.2 Surveillance par signalements citoyens.....	11
2.3 Réponses apportées aux détections.....	13
2.4 Bilan de la surveillance.....	14
3. Bilan des opérations de lutte anti-vectorielle	16
3.1 Données générales.....	16
3.2 Dengue, chikungunya, Zika, fièvre jaune.....	17
3.2.1 Cas importés.....	17
3.2.1 Circulations autochtones.....	18
3.3 West-Nile et Usutu	18
4. Autres opérations réalisées.....	20
4.1 Actions de mobilisation sociale.....	20
4.2 Sollicitations médiatiques.....	20
Annexes de la Haute-Vienne (87).....	20

En application de l'article R. 3114-11 du code de la santé publique, les Agences Régionales de Santé (ARS) sont chargées de la surveillance entomologique des insectes vecteurs et de l'intervention autour des nouvelles implantations, ainsi que des mesures de prospection, traitements et travaux autour de lieux fréquentés par les cas humains.

Pour mettre en œuvre ces missions, les ARS disposent des éléments de cadrage fournis par l'arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux modalités de mise en œuvre des missions de surveillance entomologique, d'intervention autour des détections et des prospections, traitements et travaux autour des lieux fréquentés par les cas humains de maladies transmises par les moustiques vecteurs.

L'ARS Nouvelle-Aquitaine a confié ces missions à Qualyse et Altopictus, organisme habilité, via le marché public N°2024 M002 concernant le département de la Haute-Vienne. Qualyse et Altopictus sont en co-traitance. L'ensemble du marché est conclu pour une durée de deux ans à compter de la date de notification et peut être renouvelé au maximum deux fois, par reconduction tacite, pour une nouvelle période d'un an.

Ce document présente, pour le département de la Haute-Vienne (lot 3), le bilan de la surveillance géographique dite « active » (réseau de pièges pondoires) et dite « passive » (signalements citoyens) ainsi que celui des opérations de lutte antivectorielle (LAV) mises en œuvre contre les moustiques vecteurs de maladies humaines. Les objectifs de ces missions sont de connaître l'implantation des moustiques vecteurs sur le territoire, *Aedes albopictus* principalement, et d'empêcher la survenue de transmission de maladies vectorielles. Ces missions sont assurées depuis 2020 par Qualyse et Altopictus pour le compte de l'ARS.

Plusieurs documents accompagnent ce rapport :

- **Les bilans de la surveillance et de la LAV** des autres départements de Nouvelle-Aquitaine gérés par Qualyse et Altopictus.
- **La synthèse technique et financière** du lot 3 qui récapitulent les prestations réalisées et les ressources humaines et matérielles déployées. Dans ce rapport figure également l'évaluation des actions menées cette année accompagnée d'orientations pour l'amélioration des pratiques.
- **Une synthèse** de la surveillance et de la LAV à l'échelle régionale avec également des informations à l'échelle mondiale, européenne et nationale.

1. Synthèse du département

Surveillance active d'*Aedes albopictus* par piégeage

7 communes non colonisées surveillées

6 sites à risque surveillés

11/40 pièges positifs en *Ae. albopictus*

21/312 relevés positifs en *Ae. albopictus*

Surveillance passive d'*Aedes albopictus* par signalement citoyen

37/45 signalements sans demande d'intervention

6 signalements d'*Ae. albopictus*

1 signalements négatifs

1 signalement classé sans suite

Opérations et enquêtes de primo-infestation

7 opérations de lutte

1 enquête de primo-infestation

1 enquête positive

0 enquête négative

Évolution de la colonisation par *Ae. albopictus*

+2 commune colonisée en 2025

11/195 communes colonisées à ce jour

6% des communes

52% de la population habite une commune colonisée

Opérations de lutte antivectorielle

Dengue, chikungunya, Zika

7 cas importés pris en charge en 2025

9/12 enquêtes entomologiques négatives

2 traitements adulticides

0 cas autochtone pris en charge en 2025

0 enquête entomologique

0 traitement adulticide

West Nile / Usutu

0 cas autochtone de West-Nile/Usutu

Autres actions réalisées

7 formations de référents communaux et hospitaliers

3 réunions publiques

0 diagnostic ou actualisation de diagnostic

1 sollicitation médiatique

2. Bilan de la surveillance

La surveillance des moustiques vecteurs en Nouvelle-Aquitaine, s'est concentrée en 2025 sur *Aedes albopictus* qui est présent dans la région depuis plus de 10 ans. L'espèce étant fortement implantée, les enjeux sont aujourd'hui :

- d'éviter toute circulation autochtone des arboviroses ;
- d'avoir une connaissance plus fine de l'aire de répartition d'*Aedes albopictus* ;
- d'évaluer le risque au niveau des sites sensibles du département, à savoir les principaux établissements de santé et les principaux sites touristiques ;
- de surveiller l'arrivée d'autres moustiques vecteurs au niveau des points d'entrée au titre du RSI¹ (aéroport et ports), des sites à risque d'importation de vecteurs (ex : Marché d'Intérêt National (M.I.N)) tout en veillant à limiter l'exportation d'*Aedes albopictus* vers des territoires non colonisés depuis ces mêmes sites.

La surveillance est réalisée au moyen de deux méthodes complémentaires :

- la mise en place d'un réseau de pièges (surveillance active) ;
- la participation citoyenne (surveillance passive).

Les principes et les protocoles mis en œuvre par Qualyse et Altopictus en 2025 sont détaillés en annexe de la **Synthèse technique et financière**.

¹ RSI : Règlement Sanitaire International défini par l'OMS qui concerne les principaux ports et aéroports de France.

2.1 Surveillance par piégeage

2.1.1 Réseau de surveillance

	Haute-Vienne
TYPE DE PIÈGES	Pièges pondoirs
NOMBRE DE PIÈGES PAR MOIS <i>Nombre total²</i>	36 pièges <i>40 avec le redéploiement (et 1 piège déplacé en cours de saison)</i>
PÉRIODE	Du 1 ^{er} avril au 30 novembre
FRÉQUENCE DES RELEVÉS	2x mois pour RSI 1x mois pour tous les autres pièges
SITES SURVEILLÉS <i>(voir annexe 1 pour le détail complet et l'annexe 2 pour les résultats bruts des relevés)</i>	1 site RSI : aéroport de Limoges (3 pièges) 4 établissements de santé (3 pièges par site) 1 site touristique (3 pièges)

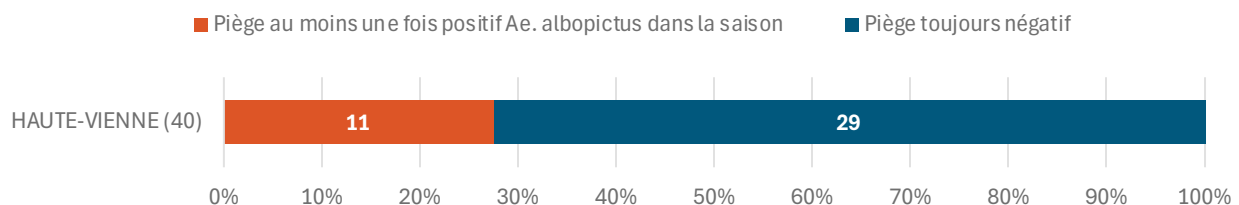
2.1.2 Résultats

Sont distingués ici le nombre de pièges et le nombre de relevés effectués :

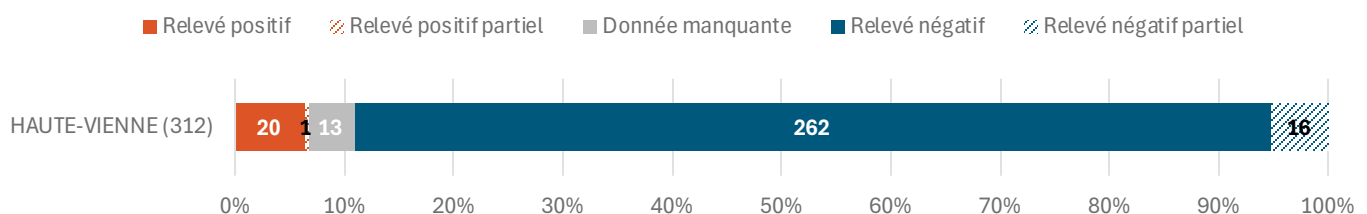
- Un piège est actif plusieurs mois, il possède un code unique et des coordonnées GPS qui ne changent pas.
- Un relevé correspond donc à un résultat d'un piège sur une période donnée (un mois par exemple).

Tous les résultats des pièges ont été importés sur la plate-forme SI-LAV du ministère de la Santé.

▪ 40 pièges déployés, environ un quart de positifs



▪ 312 relevés effectués dont une faible part de positifs principalement aux alentours de Limoges



Les nombres affichés dans chaque segment correspondent aux valeurs absolues tandis que l'échelle permet de lire le pourcentage que cette valeur représente sur l'ensemble.

Les relevés positifs sont en augmentation cette année : ils représentent 27,5 % des relevés en 2025 contre 13 % en 2024 et 10 % en 2023. Les pièges positifs sont principalement localisés à Limoges et ses communes proches (carte 1). La part des données partielles** est supérieure à 2024 (2,5 %) avec 5,5 %. Ces dernières correspondent

² Nombre de pièges installés dans l'année au total avec le redéploiement

majoritairement à des seaux secs. Les données manquantes* en 2025 sont équivalentes à 2024 (4,4 %) avec 4,2 % des relevés.

* Les données manquantes correspondent aux relevés pour lesquels le support de ponte en polystyrène n'a pas été retrouvé. Les causes peuvent être diverses, les principales étant la destruction du seau lors des travaux d'entretien de la végétation ou le retrait intentionnel du seau par les citoyens malgré le message affiché sur le dispositif.

** Les données partielles correspondent aux pièges retrouvés dans un état démontrant qu'ils n'étaient pas fonctionnels pendant toute ou partie de la période de piégeage. Cela concerne tous les pièges ayant été retrouvés dans les états suivants : sec (S), renversé (R), sec et renversé (RS), polystyrène hors du piège (HP) ou polystyrène seul, le seau ayant disparu (SP). Les raisons sont diverses : sécheresse, travaux d'entretien, personnes mal intentionnées, etc. Malgré cela, il est fréquent d'observer des œufs d'*Aedes albopictus* pondus avant que le piège ne dysfonctionne. Dans la suite de ce bilan, ces données partielles seront considérées au même titre que les autres selon qu'il y ait présence ou absence d'œufs d'*Aedes albopictus*.

▪ Dynamique saisonnière

A l'instar des deux années précédentes, le mois d'août comptabilise le plus de relevés positifs en *Aedes albopictus* (figure 1). Le pic d'œufs comptabilisés au total a été également atteint en août (464 œufs). Cela correspond au pic d'activité normal d'*Aedes albopictus* adulte puisque les populations de vecteurs adultes atteignent un pic à la fin de l'été avant de chuter en octobre avec le phénomène de diapause (ponte d'œufs programmés pour résister à l'hiver et éclore au printemps suivant).

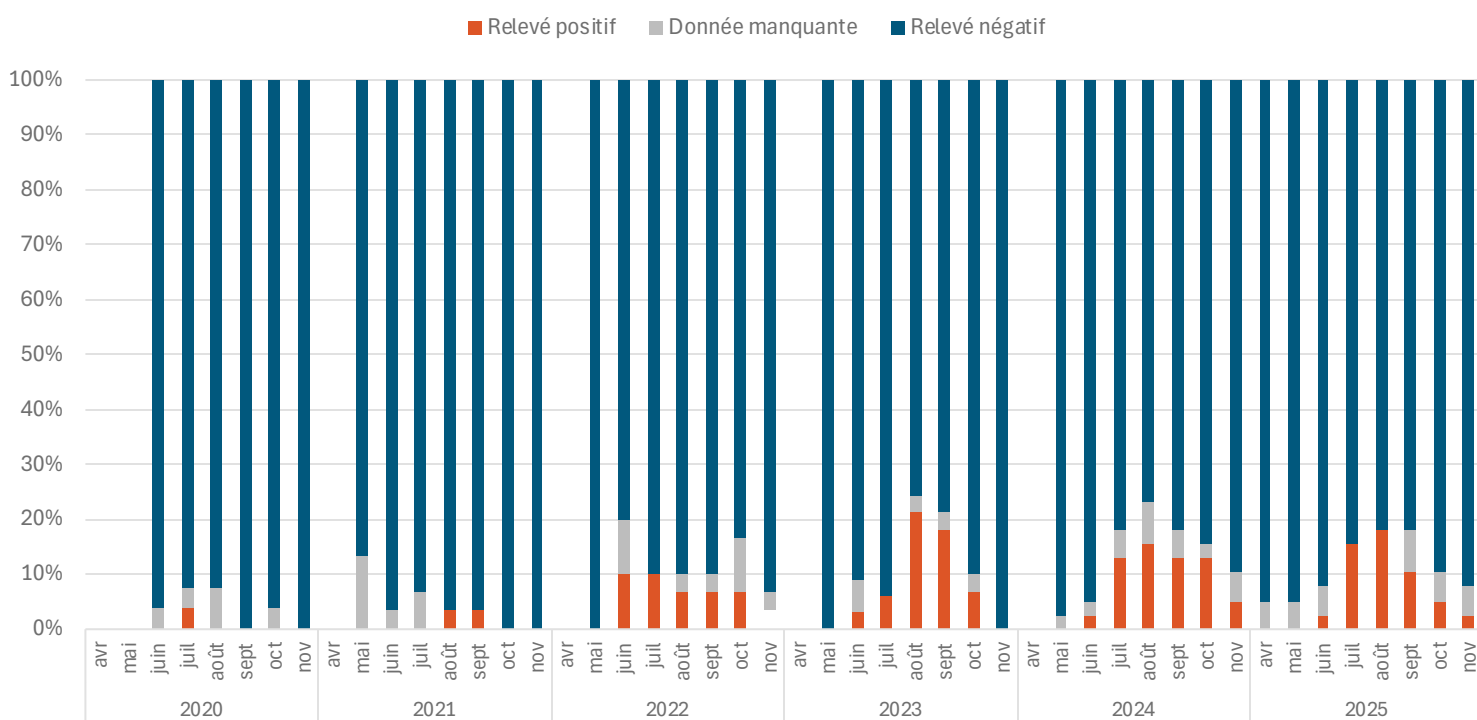
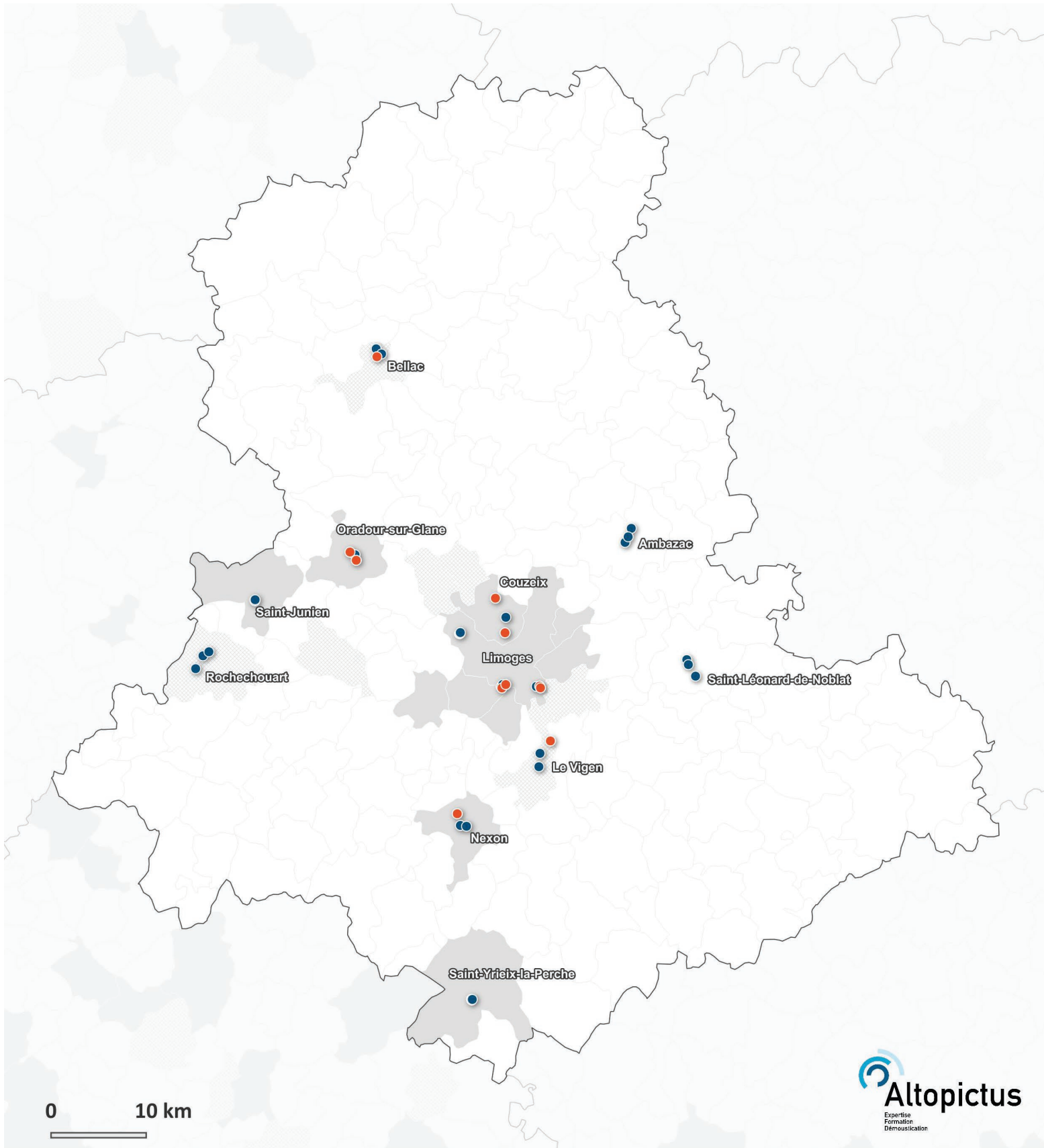


FIGURE 1 : PART DES RELEVÉS POSITIFS, NÉGATIFS ET PERDUS PAR MOIS DEPUIS 2020 (SOURCE : QUALYSE)

Au total, 937 œufs ont été identifiés en 2025 par Qualyse (970 œufs identifiés en 2024).

Sur la carte à échelle départementale, les emplacements des points sont parfois légèrement modifiés par rapport à la réalité pour éviter leur superposition. Ceux-ci apparaissent donc parfois en dehors des limites de la commune dans laquelle ils sont posés. Pour les relevés bimensuels, une seule couleur apparaît et c'est toujours la donnée positive ou négative qui s'affiche en priorité même si un relevé a été perdu. Le point apparaît en noir seulement si les deux relevés n'ont pas été retrouvés.



Statut des communes

- Non colonisée par Ae. albopictus
- Détection ponctuelle d'Ae. albopictus
- Colonisée par Ae. albopictus

Résultats des pièges

- Piège toujours négatif en 2025
- Piège positif au moins une fois en 2025

Type de piège

- Piège à imago
- Piège pondoir

CARTE 1 : RÉSULTAT DE LA SURVEILLANCE PAR PIÈGES EN HAUTE-VIENNE

2.1.3 Focus sur les points d'entrée et les sites sensibles

La surveillance des points d'entrée et des sites sensibles a de multiples intérêts :

- détecter de nouvelles espèces introduites comme *Aedes aegypti* par exemple (points d'entrée et site d'import-export) ;
- évaluer le niveau d'infestation par *Aedes albopictus* et donc le niveau de risque de transmission vectorielle en cas de passage d'un cas importé ;
- évaluer les mesures de lutte mises en œuvre sur le site.

Pour les établissements de santé, la surveillance permet également de savoir rapidement si *Aedes albopictus* était présent lors du passage d'un cas virémique dans les services d'urgence. Cela permet d'orienter l'expertise et la préconisation d'un traitement dans le cas où aucun moustique adulte n'aurait été observé lors de l'enquête.

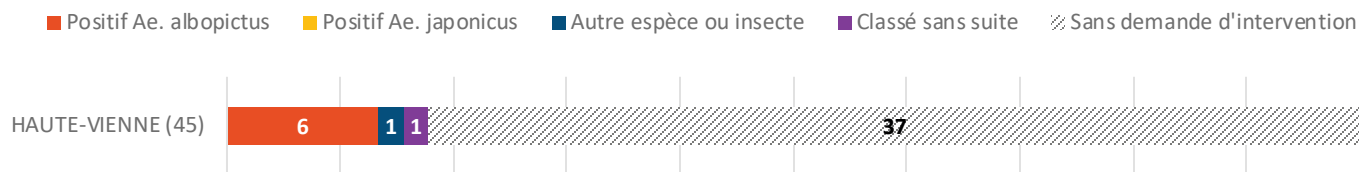
TABLEAU 1 : EFFECTIFS MOYENS D'ŒUFS D'AEDES ALBOPICTUS OBSERVÉS PAR JOUR ET PAR PIÈGE SELON LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Établissements de santé	Effectifs moyens d'œufs d' <i>Ae. Albopictus</i> observés par jour et par piège							Effectifs moyens par jour en 2025	Variation absolue entre 2020-2024 et 2025
	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.		
Valeurs de référence Occitanie 2020-2024	0,79	6,23	8,86	13,12	14,23	7,62	1,83	-	-
C.H. SAINT-JUNIEN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,01
C.H. SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,04
C.H. H.M.E LIMOGES	0,00	0,00	0,04	0,36	0,00	0,11	0,00	0,07	+0,07
POLYCLINIQUE SITE CHENIEUX – LIMOGES	0,00	0,00	0,64	9,86	1,20	0,14	0,04	1,70	+1,20
Bilan de la saison	0,00	0,00	0,17	2,55	0,30	0,06	0,01	0,44	+0,31

Le tableau 1 présente le niveau d'infestation par site selon le nombre d'œufs observés par jour en moyenne. Cette valeur est associée à une couleur qui indique si elle est en hausse (rouge) ou en baisse (vert) par rapport à l'effectif moyens par jour sur la période 2020-2024.

2.2 Surveillance par signalements citoyens

▪ Résultats des signalements reçus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre



Huit signalements citoyens ont fait l'objet d'une alerte SI-LAV en 2025 et ont été analysés par Qalyse (figure 2, carte 2, annexe 3). Ce résultat est équivalent à 2024 qui comptabilisait également 8 signalements citoyens traités dont 4 positifs en *Aedes albopictus* dans le département. Le nombre de signalements sans demande d'intervention est également similaire à 2024 (-1).

Cette année, la participation citoyenne au cours de la saison est en hausse de mai à août, puis en diminution jusqu'à la fin de saison. Cela correspond bien à la dynamique des populations d'*Aedes albopictus*. Globalement, sur la période 2020-2025, chaque année semble unique puisqu'aucune tendance ne se démarque d'une année à l'autre.

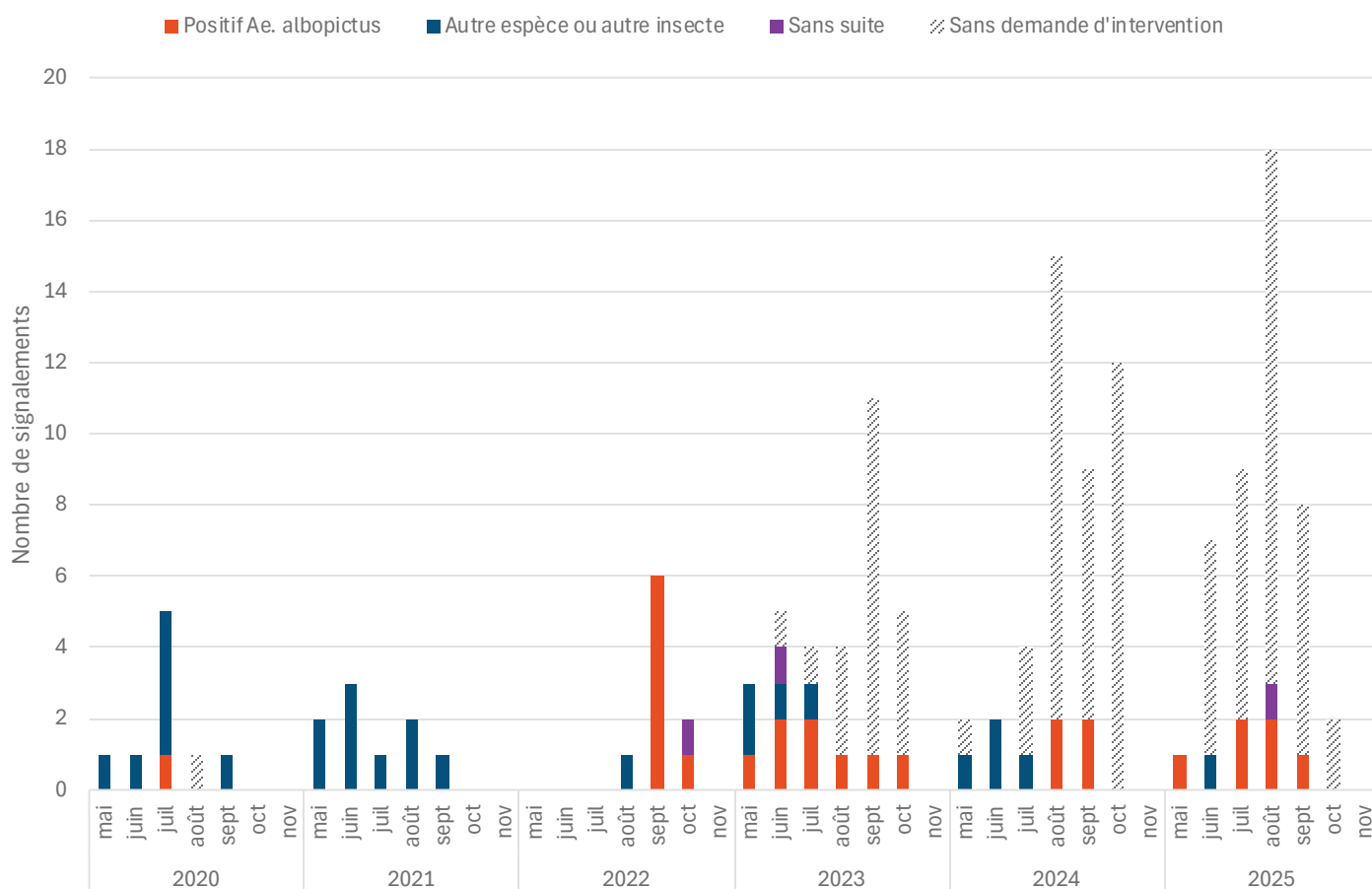
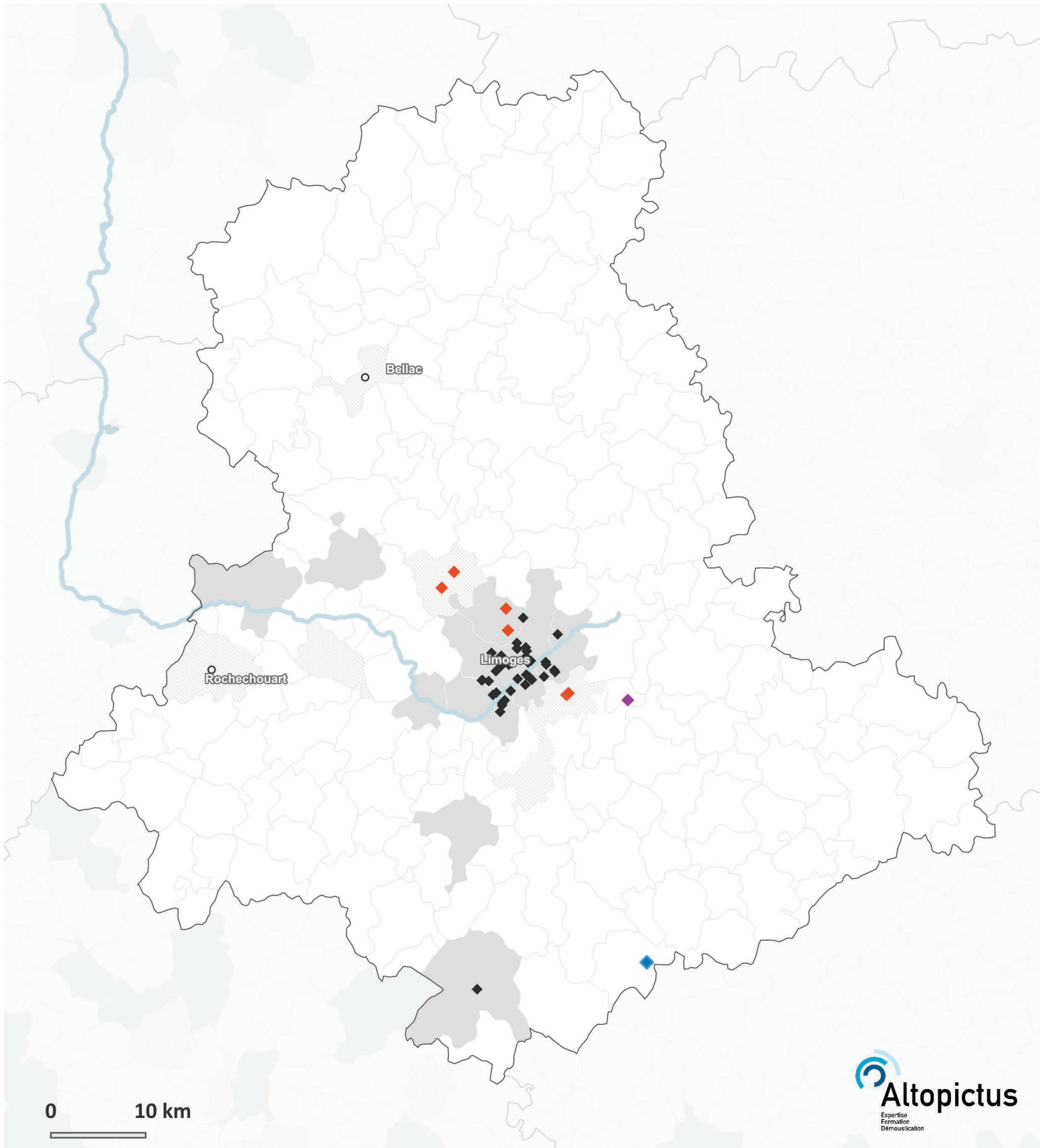


FIGURE 2 : SIGNALEMENTS CITOYENS TRAITÉS ENTRE 2020 ET 2025 EN HAUTE-VIENNE (SOURCES : SI-LAV, QALYSE)



Statut des communes

- Non colonisée par *Ae. albopictus*
- Détection ponctuelle d'*Ae. albopictus*
- Colonisée par *Ae. albopictus*

Signalements citoyens

- Signalement négatif
- Signalement positif *Aedes albopictus*
- Signalement classé sans suite
- Signalement non traité

CARTE 2 : SIGNALEMENTS CITOYENS REÇUS EN 2025 EN HAUTE-VIENNE (SOURCE : SI-LAV, QUALYSE)

2.3 Réponses apportées aux détections

Des enquêtes de primo-infestation sont réalisées dès que des détections ont lieu par pièges ou par signalements citoyens (protocole en annexe de la synthèse technique et financière). Des opérations de lutte peuvent également être menées au printemps suivant pour tenter l'éradication totale.

En Haute-Vienne, trois opérations de lutte et une enquête de primo-infestation ont été réalisées en 2025 visant à empêcher l'implantation d'*Aedes albopictus* et à sensibiliser les habitants à la problématique et aux bons gestes antilarvaires. D'autres détections ont eu lieu dans le département sans entraîner toutefois la réalisation d'enquêtes, car en raison de la situation sanitaire exceptionnelle, la priorité a été donnée aux interventions liées à la gestion des cas d'arboviroses. Le tableau 2 ci-dessous détaille l'ensemble des interventions menées.

TABLEAU 2 : SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS DE PRIMO INFESTATION EN 2025

Interventions de lutte de primo-infestation

COMMUNE	ORIGINE DÉTECTION	DATE	RÉSULTAT EXPERTISE	ACTIONS MISE EN ŒUVRE ET RECOMMANDATIONS	CONCLUSIONS
N° opération SI-LAV : 25-07-03914					
ISLE	Signalement citoyen	14-16/04	Présence d' <i>Aedes albopictus</i> au-delà du périmètre de 150m, avec un unique gîte positif. Détection également de larves au cimetière pendant la formation.	Actions larvicides, sensibilisation des habitants et formation de référents communaux. Poursuite des actions de porte-à-porte par la municipalité en 2025.	Commune classée colonisée en 2024 par signalement citoyen et enquête de primo-infestation
N° opération SI-LAV : 25-07-03911					
ROCHECHOUART	Piège pondoir	17-18/04	Absence d' <i>Aedes albopictus</i> dans le périmètre de 300m.	Actions larvicides, sensibilisation des habitants, formation de référents communaux. Maintien des pièges pondoirs. Poursuite des actions de porte-à-porte par la municipalité en 2025	Détection ponctuelle
N° opérations SI-LAV : 25-07-03915 et 25-07-03928					
CONDAT-SUR-VIENNE	Signalements citoyens	17-18/04	Positif <i>Aedes albopictus</i> dans les périmètres de 150m (double zone)	Actions larvicides, sensibilisation des habitants, formation de référents communaux et réunion publique. Poursuite des actions de porte-à-porte par la municipalité en 2025	Commune classée colonisée en 2024 par signalements citoyens

Enquêtes entomologiques de primo-infestation

COMMUNE	ORIGINE DÉTECTION	DATE ENQUÊTE	RÉSULTAT EXPERTISE	ACTIONS MISE EN ŒUVRE ET RECOMMANDATIONS	CONCLUSIONS
N° opérations SI-LAV : 25-09-04274 et 25-07-02507					
NEXON	Piège pondoir	17/07	Positif <i>Aedes albopictus</i> au-delà du périmètre de 150m	Sensibilisation de la commune à la problématique (formation référents communaux), lutte de primo infestation au printemps 2025	Commune classée colonisée par signalement citoyen et enquête de primo-infestation

Pour donner suite aux différentes détections et éviter que le moustique tigre ne s'implante plus largement dans le département, sept opérations de lutte de primo-infestations sont programmées en 2026 (tableau 3).

TABLEAU 3 : PROGRAMME DES OPÉRATIONS DE LUTTE DE PRIMO INFESTATION 2026

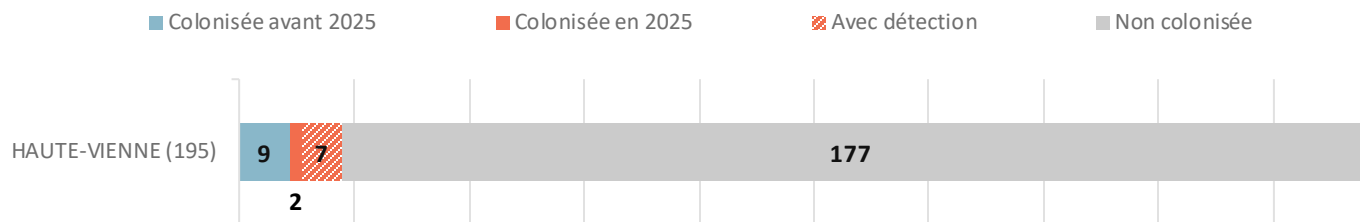
COMMUNE	RAYON D'ACTION	DURÉE	OBJECTIFS
BELLAC	150 m	1 jour	Sensibilisation des habitants
COUZEIX	2x150 m	2 jours	Sensibilisation des habitants
FEYTIAT	2x150 m	2 jours	Sensibilisation des habitants
NEXON	150 m	1 jour	Sensibilisation des habitants
NIEUL	150 m	1 jour	Sensibilisation des habitants
SAINT-GENCE	150 m	1 jour	Sensibilisation des habitants
LE VIGEN	150 m	1 jour	Sensibilisation des habitants

2.4 Bilan de la surveillance

Selon l'annexe 2 de l'arrêté du 23 juillet 2019, une commune doit être considérée comme colonisée par *Aedes albopictus* si au moins l'un des trois critères suivants est rempli :

- Des œufs sont observés sur 3 relevés successifs d'un même piège pondoir ;
- La prospection entomologique permet l'observation de larves et/ou d'adultes dans un rayon supérieur à 150 mètres autour d'un signalement ou d'un piège positif ;
- La distance entre 2 pièges positifs ou 2 signalements positifs est supérieure à 500 m.

Si *Aedes albopictus* est détecté mais qu'aucun critère n'est respecté alors la commune est notée « avec détection ».



Deux communes ont été colonisées en 2025 grâce aux pièges pondoirs et aux signalements citoyens dont une confirmée par enquête de primo-infestation (détails disponibles en annexe 4).

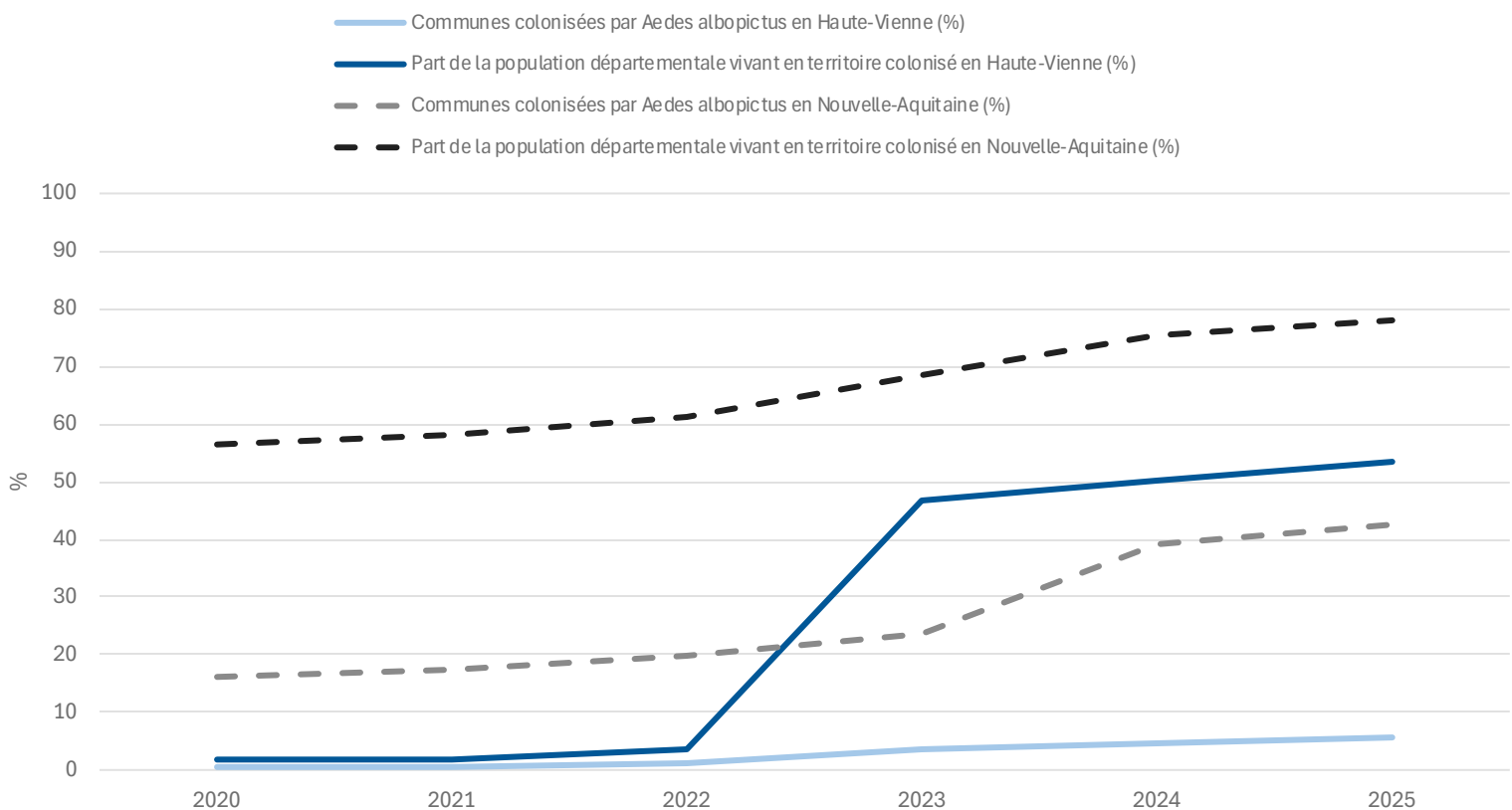
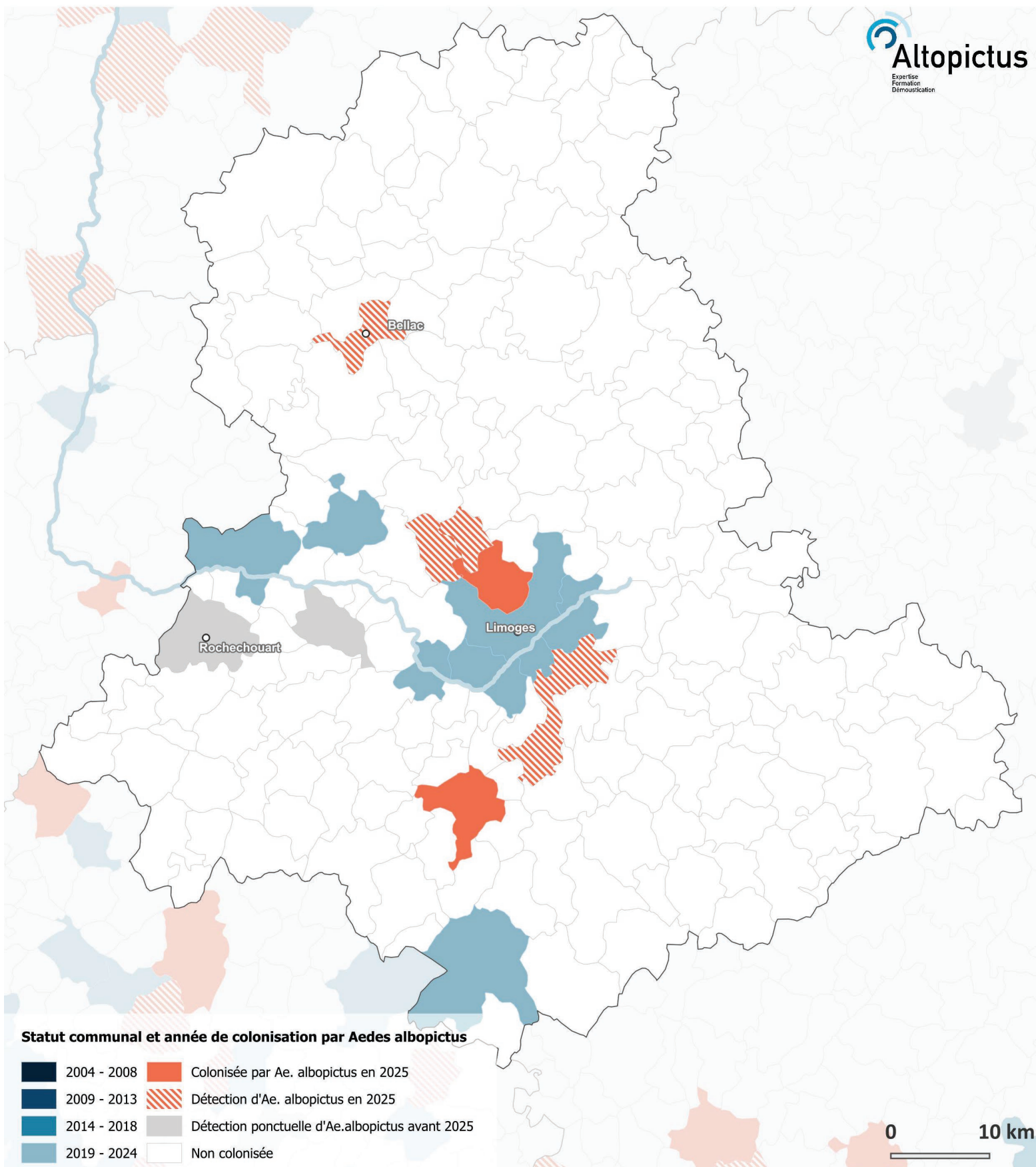


FIGURE 3 : ÉVOLUTION DE LA PART DE LA POPULATION IMPACTÉE ET DES COMMUNES COLONISÉES PAR LE MOUSTIQUE TIGRE EN HAUTE-VIENNE DEPUIS L'ANNÉE DE COLONISATION DU DÉPARTEMENT (SOURCES : SI-LAV, ALTOPICTUS)

Aujourd'hui, **11 communes de Haute-Vienne** (liste en annexe 4) sont connues comme étant colonisées par le moustique tigre (carte 3), soit 6 % des 195 communes que compte le département (5 % fin 2024).

Sur le plan démographique, la population résidant au sein des communes colonisées est de 199 054 habitants dans un département qui en compte environ 372 360 (populations légales 2023, Insee), soit 53 %. Fin 2024, ce taux était de 50 % (figure 3).



CARTE 3 : HISTORIQUE DE COLONISATION (ANNÉE DE CLASSEMENT) EN HAUTE-VIENNE PAR *Aedes albopictus* (SOURCES : SI-LAV, ALTOPICTUS)

3. Bilan des opérations de lutte anti-vectorielle

3.1 Données générales

DENGUE, CHIKUNGUNYA, ZIKA ET FIÈVRE JAUNE AVEC DEMANDE D'INTERVENTION					
CAS IMPORTÉS	7*	ENQUÊTES POSITIVES	2	TRAITEMENTS ADULTICIDES	2
		ENQUÊTES NÉGATIVES	9	TRAITEMENT LARVICIDE	0
CAS AUTOCHTONE	0	ENQUÊTE EN ZONE DE TRANSMISSION PROBABLE OU AVÉRÉE	0	TRAITEMENT ADULTICIDE RENFORCÉ	0
			0	TRAITEMENT LARVICIDE	0
		ENQUÊTE DES LIEUX SECONDAIRES <i>DONT POSITIVE</i>	0	TRAITEMENT ADULTICIDE	0
			0	TRAITEMENT LARVICIDE	0
WEST NILE et USUTU					
Aucun cas autochtone de West Nile ou Usutu					

*Le cas suspect 25-09-02145 n'est pas comptabilisé dans ce total, l'ARS DD87 n'ayant pas demandé d'intervention avant une éventuelle confirmation.

Altopictus intervient lorsque des cas d'arboviroses sont déclarés sur SI-LAV et nécessitent qu'une ou plusieurs enquêtes appelées prospections entomologiques soient réalisées autour des lieux qu'ils ont fréquentés. Si la présence d'*Aedes albopictus* ou de tout autre vecteur concerné par l'arbovirose est avérée, des traitements insecticides sont alors réalisés. Dans le cas où la présence du vecteur est déjà connue, le traitement peut aussi être demandé sans enquête au préalable.

Les personnes résidant dans les périmètres de traitement sont informées au moins 24h avant la tenue des traitements nocturnes par affichage et distribution dans les boîtes aux lettres d'un document présentant l'objectif, la date du traitement et les recommandations à suivre (document en annexe de la synthèse régionale fournie avec ce rapport).

Les traitements sont effectués par nébulisation d'Aqua K-Othrine® (pyréthrine à base de deltaméthrine, dosage d'1g/ha) ou d'Harmonix© Inspyr (insecticide à base d'extrait de fleur de pyrèthre) lorsque des parcelles agricoles biologiques se trouvaient à proximité. Ils sont réalisés par un binôme d'agents pouvant utiliser jusqu'à trois types d'engins :

- Un thermonébulisateur Fontan Swingfog SN-50 pour le traitement péri-domiciliaire, porté par l'agent de lutte antivectorielle ;
- Un nébulisateur à froid Ultra Bas Volume Mobilstar pour le traitement spatial porté par véhicule pick-up.
- Plus rarement, un nébulisateur à froid Stihl SR 450, engin porté par l'agent de lutte antivectorielle et utilisé dans certains situations (accès aux jardins complexes, usage d'Harmonix© Inspyr).

Les tableaux 4 et 5 ci-dessous synthétisent les traitements réalisés dans le département en 2025.

TABLEAU 4 : DONNÉES TECHNIQUES DES TRAITEMENTS DE LUTTE ANTIVECTORIELLE EN HAUTE-VIENNE AVEC USAGE D'AQUA K-OTHRINE EN 2025

NOMBRE DE TRAITEMENT	NOMBRE DE COMMUNES CONCERNÉES	DISTANCE DE TRAITEMENT PÉRI-DOMICILIAIRE	DISTANCE DE TRAITEMENT SPATIAL	VOLUME D'AQUA K-OTHRINE	QUANTITÉ DE DELTAMÉTHRINE
2	2	233 m	2 837 m	0,739 L	14,78 g

TABLEAU 5 : DONNÉES TECHNIQUES DES TRAITEMENTS DE LUTTE ANTIVECTORIELLE EN HAUTE-VIENNE AVEC USAGE D'HARMONIX INSPYR EN 2025

NOMBRE DE TRAITEMENT	NOMBRE DE COMMUNES CONCERNÉES	DISTANCE DE TRAITEMENT PÉRI-DOMICILIAIRE	DISTANCE DE TRAITEMENT SPATIAL	VOLUME D' HARMONIX® INSPYR	QUANTITÉ DE PYRÉTHRINE
0	0	0 m	0 m	0 L	0 g

La liste complète des enquêtes et des traitements est fournie en annexes 5 et 6. Les principes et protocoles de ces prestations sont décrits en annexe **de la Synthèse technique et financière**.

3.2 Dengue, chikungunya, Zika, fièvre jaune

3.2.1 Cas importés

Le nombre de cas importés pris en charge par Altopictus est en légère baisse cette année. Cependant, ils ont entraîné un nombre record d'enquêtes entomologiques pour la Haute-Vienne, principalement en début (mai et juillet) et fin (novembre) de saison. Le pic d'importation de mai correspond à la fin de la saison vectorielle sur l'île de la Réunion touchée par sa seconde épidémie de chikungunya. Des traitements adulticides ont été menés pour la première fois dans le département, à Limoges et Isle (figures 4 et 5, carte 4).



FIGURE 4 : NOMBRE DE CAS IMPORTÉS, D'ENQUÊTES ENTOMOLOGIQUES ET DE TRAITEMENTS ADULTICIDES PAR ANNÉE ENTRE 2020 ET EN HAUTE-VIENNE (ATTENTION CES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCOHÉRENTES AVEC CELLES DE SANTÉ PUBLIQUE FRANCE)

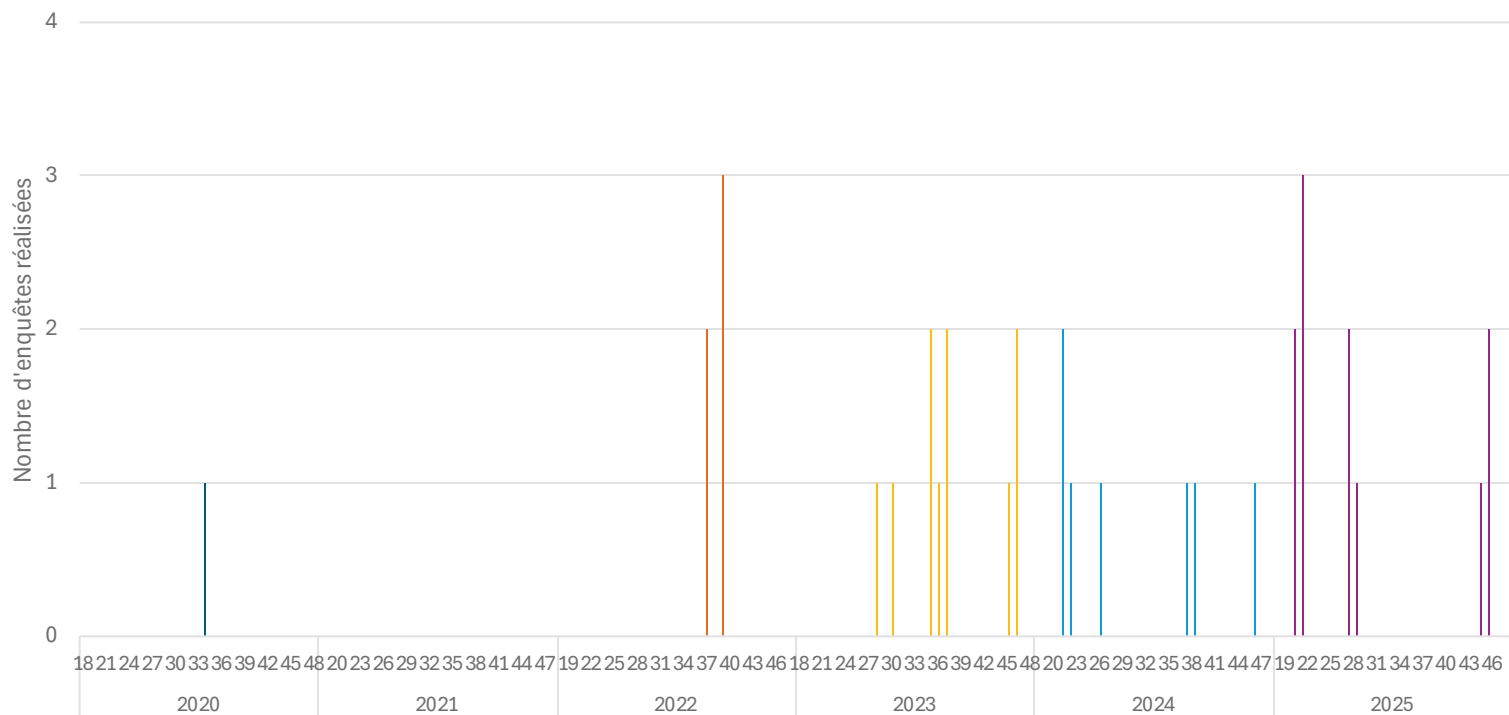


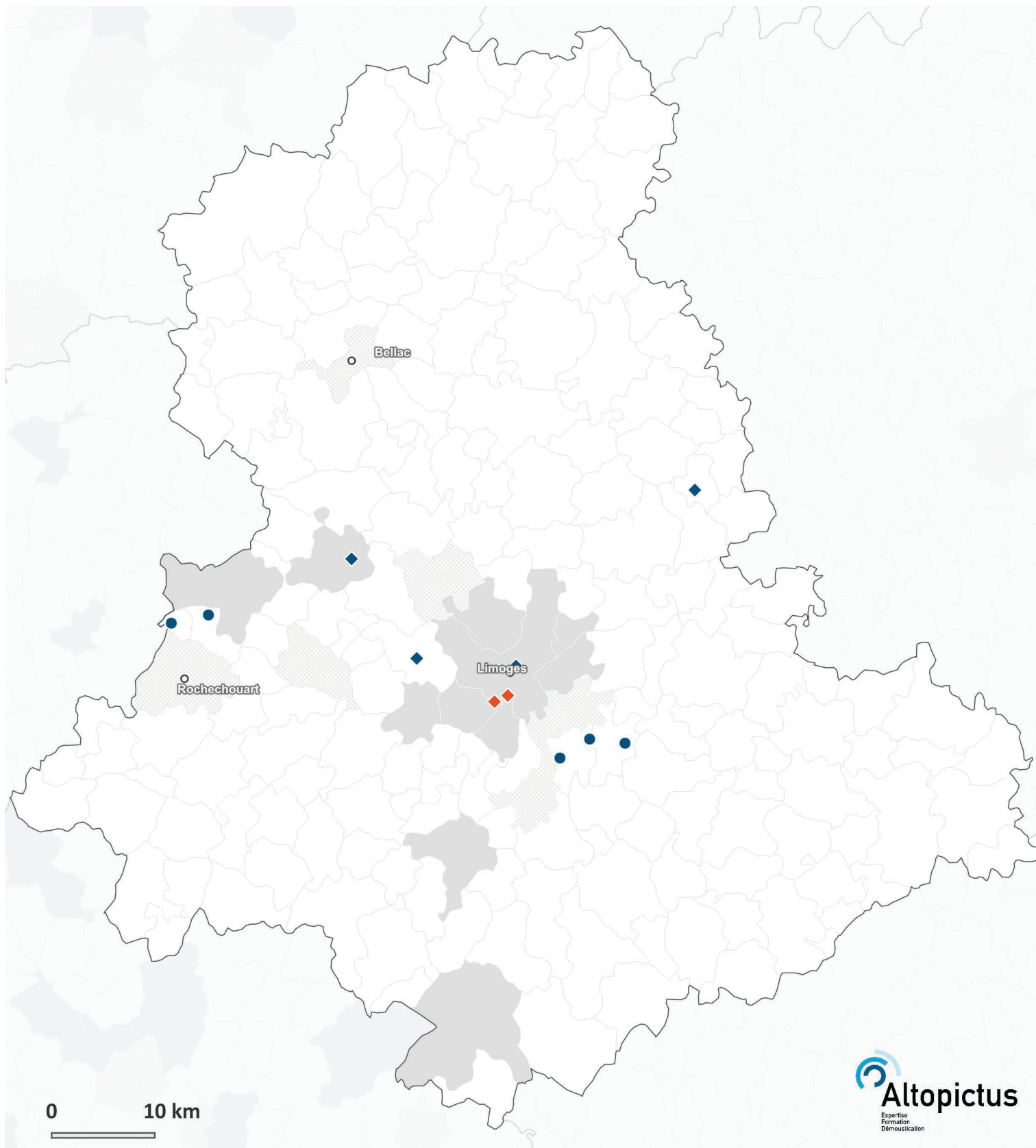
FIGURE 5 : NOMBRE D'ENQUÊTES LIÉES AU CAS IMPORTÉS RÉALISÉES EN HAUTE-VIENNE PAR SEMAINE DEPUIS 2020

3.2.1 Circulations autochtones

Aucune circulation autochtone n'a eu lieu cette année dans le département.

3.3 West-Nile et Usutu

Aucun cas de virus du Nil Occidental ou d'Usutu n'a été déclaré dans le département en 2025.



Virus

- Dengue
- ◇ Chikungunya
- ◻ Zika
- ◻ West Nile
- ◻ Flavivirus
- △ Indéterminé

Lieux fréquentés par des cas déclarés

- Enquête négative - pas de LAV
- Enquête positive - traitement non demandé
- Enquête positive - traitement réalisé
- A Cas autochtone

Statut des communes

- ◻ Non colonisée par Ae. albopictus
- ◻ Détection ponctuelle d'Ae. albopictus
- Colonisée par Ae. albopictus

CARTE 4 : LOCALISATION DES OPÉRATIONS DE LAV RÉALISÉES EN 2025 EN HAUTE-VIENNE (SOURCE : ALTOPICTUS)

4. Autres opérations réalisées

4.1 Actions de mobilisation sociale

En 2025, plusieurs actions de mobilisation sociale ont été réalisées par Altopictus dans le département de la Haute-Vienne.

LIEU	DATE	TYPE D'ÉVÈNEMENTS	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Polyclinique Chénieux -Limoges	11/03/2025	Formation « prévention arboviroses »	4
Condat-sur-Vienne	13/03/2025	Formation « référents communaux »	14
Condat-sur-Vienne	13/03/2025	Réunion publique	7
Saint-Junien	01/04/2025	Formation « référents communaux »	8
Limoges	08/04/2025	Formation « prévention arboviroses »	4
CH Saint-Junien	10/04/2025	Formation « prévention arboviroses »	4
Limoges	14/04/2025	Réunion publique	Environ 50
Isle	15/04/2025	Formation « référents communaux »	8
Rochechouart	17/04/2025	Formation « référents communaux »	4
Limoges	16/06/2025	Réunion publique	Environ 30

Altopictus a également animé à l'échelle régionale deux visioconférences de sensibilisation à destination :

- de la Mutualité Française et des Petits Débrouillards, le 05/02/2025 (20 participants),
- des structures du réseau GRAINE Nouvelle-Aquitaine, le 17/03/2025 (13 participants).

4.2 Sollicitations médiatiques

Sur demande de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, Altopictus a également répondu favorablement à d'une sollicitation médiatique :

MEDIA	INTERVENANT	TYPE DE SOLLICITATION	DATE	CONTEXTE
La Nouvelle République	Altopictus	Interview téléphonique pour article de presse écrite	08/07/2025	Traitement autour d'un cas importé à Limoges

4.3 Diagnostic entomologique

En 2025, une actualisation de diagnostic du site RSI de l'aéroport de Limoges était prévue en septembre. La priorisation sur les actions autour des cas autochtones a entraîné le report de l'actualisation en janvier 2026.

Annexe 12 : Données de la Haute-Vienne (87)

ANNEXE 1 : LISTE DES COMMUNES ET SITES SURVEILLÉS PAR PIÈGES PONDOIRS EN 2025

Communes non colonisées

COMMUNE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
AMBAZAC	3	3	20/08/2025	20/11/2025
BELLAC	3	8	27/03/2025	20/11/2025
COUZEIX	3	5	27/03/2025	24/07/2025
LE VIGEN	3	8	27/03/2025	20/11/2025
NEXON	3	8	27/03/2025	20/11/2025
ROCHECHOUART	3	8	27/03/2025	20/11/2025
SAINT-LÉONARD-DE-NOBLAT	3	8	27/03/2025	20/11/2025

Sites sensibles (établissements de santé)

SITE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
C.H. H.M.E LIMOGES	3	8	27/03/2025	20/11/2025
POLYCLINIQUE SITE CHENIEUX – LIMOGES	3	8	27/03/2025	20/11/2025
C.H. SAINT-JUNIEN	3	8	27/03/2025	20/11/2025
C.H. SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE	3	8	27/03/2025	20/11/2025

Site sensible (site touristique)

SITE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
ORADOUR-SUR-GLANE	3	8	27/03/2025	20/11/2025

Point d'entrée au titre du RSI

SITE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
AÉROPORT DE LIMOGES	3	16	27/03/2025	20/11/2025

ANNEXE 2 : RÉSULTATS BRUTS DES PIÈGES PONDOIRS

Communes non colonisées

COMMUNES	CODE PIÈGE	ÉTAT	CEUFS	ÉTAT	CEUFS	ÉTAT	CEUFS	ÉTAT	CEUFS	ÉTAT	CEUFS	ÉTAT	CEUFS	ÉTAT	CEUFS	ÉTAT	CEUFS
		AVRIL	AVRIL	MAI	MAI	JUIN	JUIN	JUIL.	JUIL.	AOUT	AOUT	SEPT.	SEPT.	OCT.	OCT.	NOV.	NOV.
AMBAZAC	87-25-008	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	87-25-009	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	87-25-010	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	0	RAS	0	RAS	0
BELLAC	87-25-004	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	S	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	87-25-005	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	1	S	3	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	87-25-006	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	S	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
COUZEIX	87-24-004	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	-	-	-	-	-	-
	87-24-005	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	4	RAS	0	-	-	-	-	-	-
	87-24-006	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	89	RAS	61	-	-	-	-	-	-
LE VIGEN	87-23-006	RAS	0	RAS	0	PP		RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	87-23-007	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	68	RAS	40	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	87-23-008	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
NEXON	87-25-001	RS	0	PP		RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	87-25-002	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	PP		PP	
	87-25-003	RAS	0	RAS	0	RAS	58	RAS	0	RAS	1	RAS	0	RAS	0	RAS	0

ROCHECHOUART	87-24-001	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	87-24-002	RAS	0	R	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	PP		RAS	0
	87-24-003	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
SAINT-LÉONARD-DE-NOBLAT	87-24-009	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	87-24-010	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	87-24-011	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0

Sites sensibles (établissements de santé)

SITES	CODE PIÈGE	ÉTAT AVRIL	ŒUFS AVRIL	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUIN	ŒUFS JUIN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOÛT	ŒUFS AOÛT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.	ÉTAT NOV.	ŒUFS NOV.
C.H. DE SAINT-JUNIEN	87-20-020	RAS	0	RS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	87-24-007	RAS	0	HP	0	SP	0	RAS	0	RAS	0	RS	0	RAS	0	RAS	0
	87-24-008	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	S	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
C.H. DE SAINT-YRIEX-LA-PERCHE	87-20-007	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	87-23-001	RAS	0	RAS	0	RS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	87-23-002	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
C.H.U. DE LIMOGES	87-20-001	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	1	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	87-20-002	RAS	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	87-25-007	-	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	PP		RAS	0	PP		
	87-24-015	PP		RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	10	RAS	0	RAS	3	RAS	0
CLINIQUE CHÉNIEUX LIMOGES	87-20-005	RAS	0	S	0	RAS	0	RAS	0	HP	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	87-20-006	RAS	0	RAS	0	PP		RAS	18	RAS	276	RAS	70	RAS	4	RAS	1
	87-21-005	S	0	S	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	14	RAS	0	RAS	0

Site sensible (site touristique)

SITE	CODE PIÈGE	ÉTAT AVRIL	ŒUFS AVRIL	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUIN	ŒUFS JUIN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOÛT	ŒUFS AOÛT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.	ÉTAT NOV.	ŒUFS NOV.
ORADOUR-SUR-GLANE	87-20-022	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	73	RAS	129	RAS	0	RAS	0
	87-23-009	PP		PP		RAS	0	RAS	0	S	0	RAS	13	RAS	0	RAS	0
	87-24-014	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	S	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0

Point d'entrée au titre du RSI

CODE PIÈGE	ÉTAT MI-AVRIL	CEUFS MI-AVRIL	ÉTAT FIN AVRIL	CEUFS FIN AVRIL	ÉTAT MI-MAI	CEUFS MI-MAI	ÉTAT FIN MAI	CEUFS FIN MAI	ÉTAT MI-JUIN	ÉTAT MI-JUIN	CEUFS MI-JUIN	ÉTAT FIN JUIN	CEUFS FIN JUIN	ÉTAT MI-JUIL.	CEUFS MI-JUIL.	ÉTAT FIN JUIL.	CEUFS FIN JUIL.	ÉTAT MI-AOUT	CEUFS MI-AOUT	ÉTAT FIN AOUT	CEUFS FIN AOUT	ÉTAT MI-SEPT.	CEUFS MI-SEPT.	ÉTAT FIN SEPT.	CEUFS FIN SEPT.	ÉTAT MI-OCT.	CEUFS MI-OCT.	ÉTAT FIN OCT.	CEUFS FIN OCT.	ÉTAT MI-NOV.	CEUFS MI-NOV.	ÉTAT FIN NOV.		
AÉROPORT DE LIMOGES																																		
87-20-016	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
87-20-017	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
87-22-002	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	PP		PP		RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0

ANNEXE 3 : LISTE DES SIGNALEMENTS CITOYENS REÇUS EN 2025

N° SI-LAV	COMMUNE	DATE	RÉSULTAT
25-05-12299	COUZEIX	30/05	<i>Aedes albopictus</i>
25-06-02923	MEUZAC	13/06	<i>Aedes geniculatus</i>
25-07-00199	COUZEIX	02/07	<i>Aedes albopictus</i>
25-07-02907	SAINT-GENCE	18/07	<i>Aedes albopictus</i>
25-08-00709	AUREIL	05/08	Absence de spécimen
25-08-02693	NIEUL	14/08	<i>Aedes albopictus</i>
25-08-03275	FEYTIAT	16/08	<i>Aedes albopictus</i>
25-09-03231	FEYTIAT	18/09	<i>Aedes albopictus</i>

ANNEXE 4 : LISTE DES COMMUNES COLONISÉES PAR *Aedes albopictus* ET DES DÉTECTIONS

COMMUNES COLONISÉES AVANT 2025		
AIXE-SUR-VIENNE	LIMOGES	PANAZOL
CONDAT-SUR-VIENNE	ORADOUR-SUR-GLANE	SAINT-JUNIEN
ISLE	LE-PALAIS-SUR-VIENNE	SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE

Communes classées colonisées durant l'année 2025 et motif de classement

COMMUNE	MOTIF DE COLONISATION
COUZEIX	2 pièges pondoires et 1 signalement citoyen positifs
NEXON	Enquête de primo-infestation positive au-delà du périmètre de 150m

Communes ayant fait l'objet d'une détection d'*Aedes albopictus* (non colonisées) en 2025

COMMUNE	MOTIF DE DÉTECTION
BELLAC	1 piège pondoir positif
FEYTIAT	1 signalement citoyen positif
NIEUL	1 signalement citoyen positif
SAINT-GENCE	1 signalement citoyen positif
LE VIGEN	1 piège pondoir positif

ANNEXE 5 : LISTE DES ENQUÊTES ENTOMOLOGIQUES ET DES TRAITEMENTS RÉALISÉS EN 2025 AUTOUR DES CAS D'ARBOVIROSES

Enquêtes entomologiques

N° SILAV	N° ENQUÊTE	COMMUNE	DATE ALERTE	DATE ENQUÊTE	RÉSULTAT	REMARQUE	NOMBRE DE PIÈGES POUR L'ÉVALUATION
25-05-04550	1	LIMOGES	12 mai	13 mai	NEGATIF	-	-
	7	LA JONCHÈRE SAINT MAURICE	12 mai	13 mai	NEGATIF	-	-
25-05-07272	1	ORADOUR-SUR-GLANE	16 mai	21 mai	NEGATIF	-	-
25-05-07447	4	CHAILLAC-SUR-VIENNE	16 mai	21 mai	NEGATIF	-	-
	5	SAILLAT-SUR-VIENNE	16 mai	21 mai	NEGATIF	-	-
25-06-05366	1	LIMOGES	27 juin	30 juin	POSITIF	-	-
	5	VERNEUIL-SUR-VIENNE	27 juin	30 juin	NEGATIF	-	-
25-07-01087	1	ISLE	7 juil.	9 juil.	POSITIF	-	-
25-10-02553	1	BOISSEUIL	29 oct.	31 oct.	NEGATIF	-	-
25-11-00088	1	EYJEAUX	4 nov.	6 nov.	NEGATIF	-	-
	4	EYJEAUX	4 nov.	6 nov.	NEGATIF	-	-

Traitements aduicides

N° SILAV	N° ENQUÊTE	COMMUNE	DATE	HEURES	TRAITEMENT PÉRI-DOMICILIAIRE (m)			TRAITEMENT SPATIAL (MOBILSTAR) (m)	VOLUME AQUAK-OTHRINE (L)	QUANTITÉ DELTAMÉTHRINE (g)	VOLUME HARMONIX INSPYR (L)	QUANTITÉ PYRÈTHRE (g)
					SW(m)	PS (m)	AS (m)					
25-06-05366	1	LIMOGES	8 au 9 juil.	21h59 - 22h50	0	0	0	1 323	0.331	6.62	0	0
25-07-01087	1	ISLE	11 au 12 juil.	00h13 - 02h21	233	0	0	1 514	0.408	8.16	0	0